

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2020**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt, le cinq juin à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 15

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – KOENIG Amélie - Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Charles LANGLADE - Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 juin 2020

La convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 9 juin 2020.

Le Maire,

Patrick POTTS

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2020 est adopté.

**INDEMNITES AU MAIRE ET ADJOINTS DE LA MUNICIPALITE N°1-III-2020
ENTRANTE**

Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L2123-24,

Considérant que l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 705 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **Décide à l'unanimité (abstentions : 4) :**

Article 1^{er} – A compter du 27 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123.23 précité, fixé aux taux suivants :

- les indemnités du maire à 34% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- les indemnités des trois adjoints à 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

NOMS	MANDAT	POURCENTAGES DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Patrick POTTS	Maire	34%
Ghislain PAYMAL	1 ^{er} adjoint	10,7%
Daniel BORACE	2 ^{ème} adjoint	10,7%
Daniel KOENIG	3 ^{ème} adjoint	10,7%

Article 2 – L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 – Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES N°2-III-2014

Le Conseil Municipal,

- Propose les membres suivants dans les différentes commissions communales :

Forêt, chemins et pâtis communaux

Daniel KOENIG, Gilles JOLY, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Ghislain PAYMAL.

Finances et Impôts

Céline BAUDON, Charles LANGLADE, Ghislain PAYMAL, Daniel BORACE, Daniel KOENIG.

Enfance et Jeunesse

Daniel KOENIG, Amélie KOENIG.

Travaux et église

Daniel KOENIG, Gilles JOLY, Céline BAUDON, Pascale NAVET, Gérald DETHOREY, Ghislain PAYMAL, Béatrice GEORGE, Charles LANGLADE.

Communication, multiservice

Daniel BORACE, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Florence COX.

Cadre de vie et sécurité des entrées et traversée du village

Daniel BORACE, Pascale NAVET, Amélie KOENIG, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Florence COX, Emilie PIERROT, Céline BAUDON, Gérald DETHOREY, Coryse GEORGES.

Participation citoyenne

Charles LANGLADE, Daniel BORACE, Ghislain PAYMAL, Hélène DUMOND.

Cimetière

Patrick POTTS, Daniel KOENIG, Béatrice GEORGE, Pascale NAVET, Florence COX, Céline BAUDON, Coryse GEORGES, Gérald DETHOREY.

➤ Propose les délégués suivants :

SPL Xdemat

Titulaire : Ghislain PAYMAL

Suppléant : Gilles JOLY

Conseils d'écoles

Daniel BORACE, Patrick POTTS

Bélier Meulson

2 titulaires : Daniel BORACE, Amélie KOENIG

2 suppléants : Emilie PIERROT, Hélène DUMOND

ACCA

Daniel KOENIG

Foyer Rural

Pascale NAVET

CNAS

Patrick POTTS

Délégué Défense

Ghislain PAYMAL

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

N°3-III-2020

Vu le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562 du 6 mai 1995, le conseil municipal porte à cinq le nombre de membres élus en son sein pour le représenter au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Il élit, à l'unanimité,

➤ Pascale NAVET, Béatrice GEORGE, Coryse GEORGES, Florence COX, Daniel BORACE, Patrick POTTS.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

N°4-III-2020

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'une commission d'appel d'offres a pour rôle essentiel de sélectionner les candidats et de choisir le titulaire d'un marché. Il précise qu'elle est constituée, dans les communes de moins de 3500 habitants, du maire ou de son représentant et de six membres du conseil municipal élus par ceux-ci comprenant trois titulaires et trois suppléants.

Il élit à l'unanimité :

➤ 3 membres titulaires : - Daniel KOENIG
- Gilles JOLY
- Céline BAUDON

- 3 membres suppléants : - Gérald DETHOREY
- Ghislain PAYMAL
- Coryse GEORGES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE MMD 54

N°5-III-2020

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de SEXEY-AUX-FORGES en date du 7 février 2014 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts ;

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De désigner Mme Céline BAUDON comme son représentant titulaire à MMD 54 et M. Patrick POTTS comme son représentant suppléant,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

N°6-III-2020

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts

Considérant que le conseil municipal doit délibérer pour proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de noms de commissaires répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé :

Considérant qu'il y a notamment lieu de proposer des commissaires :

- de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- âgés de 18 ans au moins ;
- jouissant de leurs droits civils ;
- inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Considérant que parmi les titulaires, il convient de proposer 12 commissaires habitant la commune et redevables d'une taxe d'impôt direct local dans la commune,

Considérant que parmi les suppléants, il convient de proposer 12 commissaires habitant la commune et redevables d'une taxe d'impôt direct local dans la commune,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des voix, propose la liste ci-dessous :

Commissaires titulaires :

- Patrick POTTS
- Daniel BORACE
- Daniel KOENIG
- Gilles JOLY
- Pascale NAVET
- Charles LANGLADE
- Christian DROUOT
- Colette GERARD
- Marie-Claire KOENIG
- Maurice KOENIG
- Ghislain PAYMAL
- Francis SACCOMANDI

Commissaires suppléants

- Yves MASSON
- Alain LANOUE
- Yves BECHAMPS
- Jany KOENIG
- Denis HARMAND
- Marie-José BAKOUR
- Michel MERCIER
- Catherine MASSON
- Denis LELIEVRE
- René NUSS
- Céline BAUDON
- Claude CHARRIERE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL GESTION LOCALE N°7-III-2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 7 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de SEXEY-AUX-FORGES à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune de SEXEY-AUX-FORGES au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de désigner monsieur Ghislain PAYMAL comme représentant titulaire à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Monsieur Patrick POTTS et monsieur Gilles JOLY comme représentant suppléant.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INFORMATIQUE CONCERNANT LE LOGICIEL ETERNITE DE LOGITUD (LOGICIEL CIMETIERE) AVEC L'ADM 54 N°8-III-2020

Monsieur le maire donne lecture de la convention concernant le renouvellement de l'adhésion de la commune au service informatique de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle pour la maintenance du logiciel cimetière Eternité. Cette convention doit être renouvelée pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** de renouveler la convention informatique de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle pour le logiciel Eternité pour une durée de 5 ans,
- **Autorise** le Maire à signer la convention d'adhésion.

**ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES PARCELLES AC 255, 505,
530 ET 538**

N°9-III-2020

**La présente délibération annule et remplace la délibération intitulée « déclassement de parcelle »
du 20 janvier 2000.**

Monsieur le maire explique que la société Urbavenir domiciliée à JEZAINVILLE (54700) – 26 chemin de Verzelle, désire céder gratuitement à la commune de SEXEY-AUX-FORGES les parcelles AC 255, 505, 530 et 538 pour une superficie totale de 698 m² pour y réaliser des places de stationnement et un espace vert aménagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** d'acquérir les parcelles AC 255, 505, 530 et 538 à titre gratuit,
- **Autorise** le Maire à signer l'acte administratif de cession de terrain correspondant.

**VENTE DES PARCELLES AC 629, 630, 631, 632 ET 633 A DES
PARTICULIERS**

N°10-III-2020

Monsieur le maire propose de vendre pour l'euro symbolique les parcelles suivantes appartenant au domaine privé de la commune :

- AC 629 d'une superficie de 27 m²,
- AC 630 d'une superficie de 37 m²,
- AC 631 d'une superficie de 88 m²,
- AC 632 d'une superficie de 64 m²,
- AC 633 d'une superficie de 85 m².

Il informe que les frais d'acquisition restent à la charge des acheteurs.

Ces parcelles devaient faire partie d'un échange de parcelle avec la société Espace et Avenir qui n'a jamais été réalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** la vente de ces parcelles pour l'euro symbolique,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS